



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question André Schneuwly / Antoinette Badoud

2014-CE-320

### **Nombre de places en structure d'hébergement et de travail pour adultes handicapés/atteints dans leur santé dans le canton de Fribourg: manque de places et déficit en matière d'accompagnement?**

#### **I. Question**

Le canton de Fribourg a développé le concept pour l'accompagnement de personnes handicapées selon condition de la Confédération et travaille intensément à l'heure actuelle au projet de loi pour les handicapés ; mais parallèlement à cela, un autre problème existe, et ce malgré les mesures d'intégration.

La pression exercée pour réaliser des économies et les mesures prises à cet effet par le canton de Fribourg ont des conséquences sur la poursuite nécessaire du développement des institutions spécialisées pour adultes dans le canton. Cela concerne le nombre de places en structure d'hébergement et de travail pour les personnes handicapées/atteintes dans leur santé, pour toutes les formes de handicap, et a également une incidence sur les progrès en matière d'intégration.

Que ce soit en milieu stationnaire ou ambulatoire, des extensions ou des offres n'ont pu voir le jour en 2015 s'agissant de places en structure d'hébergement et de travail. Le danger est que des personnes souffrant d'un handicap ou d'une atteinte à la santé ne se trouvent sur une liste d'attente et/ou n'obtiennent pas de place. Ces personnes sont placées hors canton, restent à domicile ou séjournent dans une clinique. Le manque de structures de jour et de nuit ainsi que d'accompagnements à domicile ont des effets négatifs sur le développement des intéressés et sur leur environnement.

Les questions suivantes se posent :

1. Combien de projets - et lesquels - ont été déposés auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales pour le budget 2015 visant l'extension de places en structure d'hébergement et de travail ou la création de nouvelles offres et n'ont pas pu être acceptés ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance du nombre de personnes se trouvant actuellement dans l'attente d'une place en structure d'hébergement ou de travail dans un cadre protégé, et ce dans quels domaines ? Comment se présente la situation pour les prochaines années ?
3. Il y a risque de voir, pour des raisons de place, toujours davantage de personnes placées hors canton, et ce probablement à des coûts supérieurs. Combien de personnes sont placées hors canton et pour quelles raisons ?
4. Quelles sont les mesures à court et moyen terme que le Conseil d'Etat envisage d'introduire afin que nous ayons dans le canton de Fribourg les offres nécessaires destinées aux adultes et personnes âgées handicapées/atteintes dans leur santé ?

*19 décembre 2014*

## II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Combien de projets - et lesquels - ont été déposés auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales pour le budget 2015 et visant l'extension de places en structure d'hébergement et de travail ou la création de nouvelles offres et n'ont pas pu être acceptés?*

6 nouveaux projets ont été annoncés pour le budget 2015, pour un total de 31 nouvelles places, dont 7 pour l'hébergement et 24 dans le secteur occupationnel. Tous ces projets concernent des institutions œuvrant dans le domaine du handicap mental : la Fondation glânoise, La Rosière, la FARA et la SSB (Sensler Stiftung für Behinderte).

Seul le projet de la FARA concernant 2 places en centre de jour a été accepté.

2. *Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance du nombre de personnes se trouvant actuellement dans l'attente d'une place en structure d'hébergement ou de travail dans un cadre protégé, et ce dans quels domaines? Comment se présente la situation pour les prochaines années?*

A la fin de l'année 2014, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap et les personnes souffrant d'addiction 833 places (831 en 2013) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1152 places (idem en 2013) en atelier et centre de jour.

Fondé sur les résultats du recensement des besoins de 2009, le rapport de planification 2012 estimait qu'il y avait dans le canton, pour les années 2010 à 2015, un besoin supplémentaire de 57 places d'hébergement et de 79 places d'occupation. Au 31 décembre 2012, 78 places avaient déjà été accordées et étaient en voie de réalisation. Des 58 places restantes, 5 ont pu être réalisées de 2013 à 2014, à savoir 3 places d'hébergement et 2 places d'atelier. Dès lors, il manquerait aujourd'hui environ 50 places par rapport aux projections effectuées dans le rapport de planification 2012.

Les premières difficultés de placement ont été signalées à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) au cours de l'année 2014. La DSAS a dès lors chargé ses services de vérifier les besoins tels qu'ils avaient été identifiés dans le rapport de planification, en définissant les besoins les plus urgents. Les données récoltées au début de l'année 2015 faisaient apparaître que 70 Fribourgeoises et Fribourgeois étaient à la recherche d'une place dans des institutions actives dans le domaine du handicap mental ; début mai, leur nombre était encore de 60. A noter que toutes ces personnes ne sont décomptées qu'une seule fois, même si leur nom apparaît sur différentes listes d'attente. Il ressort des listes d'attente de ces institutions que plus de la moitié des demandes concernent des jeunes adultes en situation de handicap (18-30 ans). A noter qu'au 30 avril 2015, on comptait aussi 7 demandes pour une place d'hébergement dans le domaine du handicap physique.

Concernant l'évolution à prévoir pour les prochaines années, seules des projections dans le domaine du handicap mental sont significatives, car elles sont prévisibles et se basent sur des données statistiques du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Selon ces statistiques, en 2016, 7 jeunes seront à la recherche d'une place d'hébergement et 17 d'une place d'occupation. Pour les besoins futurs, une nouvelle évaluation générale des besoins, basée sur les statistiques 2015, permettra de préciser le nombre de places à prévoir d'ici à 2020.

3. *Il y a risque de voir, pour des raisons de place, toujours davantage de personnes placées hors canton, et ce probablement à des coûts supérieurs. Combien de personnes sont placées hors canton et pour quelles raisons ?*

Le canton de Fribourg n'est pas le seul à restreindre son offre de prestations en raison d'une situation financière délicate. Ainsi, les cantons latins limitent de plus en plus l'accès à leurs institutions aux personnes domiciliées sur leur territoire et il est de plus en plus difficile, en particulier pour des cas lourds, de trouver une place hors canton. Les cantons latins tentent toutefois de maintenir l'esprit de collaboration indispensable pour pouvoir répondre aux besoins de la population en situation de handicap, tous les cantons ne pouvant pas disposer de la panoplie des places nécessaires pour répondre à tous les besoins. Dans le domaine du handicap physique lourd, le canton de Fribourg collabore aussi régulièrement avec le canton de Berne.

Concernant les placements hors canton, 244 placements concernant 183 personnes (aussi 183 personnes en 2013) en situation de handicap ou souffrant d'addiction ont été financés, une personne pouvant bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier) ou pouvant changer d'institution en cours d'année. Ainsi, 41 personnes en situation de handicap mental, 33 en situation de handicap physique, 50 personnes en situation de handicap psychique, 12 personnes en situation de handicap sensoriel et 47 en situation de dépendance ont été placées dans des institutions spécialisées situées hors canton. Quant aux personnes adultes en situation de handicap domiciliées hors canton, mais occupant une place dans une institution fribourgeoise, elles étaient au nombre de 123 en 2013.

Concernant les mineurs et les jeunes adultes, 119 placements hors canton ont été organisés pour 94 personnes ; en 2013 il s'agissait de 122 placements pour 105 mineurs et jeunes adultes.

Les raisons qui poussent une personne en situation de handicap ou son représentant légal à choisir une prestation hors canton sont multiples : proximité du lieu de domicile, langue, meilleure adéquation de la prestation par rapport aux besoins de la personne, non-disponibilité de la prestation dans le canton. Avec la mise en place de la procédure d'indication, prévue dans la future législation sur les institutions, nous disposerons de données qui rendront plus visibles les raisons du choix d'une prestation hors canton.

4. *Quelles sont les mesures à court et moyen terme que le Conseil d'Etat envisage d'introduire afin que nous ayons dans le canton de Fribourg les offres nécessaires destinées aux adultes et personnes âgées handicapées/atteintes dans leur santé?*

C'est dans le secteur du handicap mental que le Conseil d'Etat entend répondre aux besoins les plus urgents. Il est conscient du fait qu'une forte limitation du nombre de nouveaux postes dans les institutions pour personnes adultes en situation de handicap empêche la création de nouvelles places et met en danger l'accompagnement des personnes qui nécessitent une prise en charge institutionnelle. En effet, si les personnes qui terminent leur scolarité obligatoire doivent être scolarisées une à deux années supplémentaires, faute de place dans les institutions pour personnes adultes, les jeunes enfants en âge de scolarité ne pourront plus intégrer l'école. Quant aux personnes qui demeurent à domicile grâce au soutien de leurs parents, les situations urgentes, dues notamment au vieillissement de ces parents, devront également être prises en compte. Aussi, dans le cadre des discussions du plan financier 2015 à 2018, le Conseil d'Etat avait-il déjà décidé d'octroyer 5 nouveaux postes pour un projet d'accueil résidentiel en Glâne, tout en autorisant la DSAS à reformuler une nouvelle requête au Conseil d'Etat pour des besoins complémentaires. En effet, ce projet initial ne prévoyait que la création de 6 places en home sans occupation. Or, au vu des besoins confirmés par la réactualisation des données fournies par les écoles spéciales, que

corroborent les démarches effectuées par diverses familles concernées auprès des différentes instances de l'Etat, ces nouveaux postes prévus en 2017 ne permettront pas de créer un nombre suffisant de places pour répondre aux besoins les plus urgents. De plus, pour la rentrée scolaire 2015 déjà, il y a lieu de trouver une solution permettant la création d'un minimum de 15 places en home avec et en home sans occupation. Concernant la création de 10 places d'atelier, la mise à disposition d'un poste de maître socio-professionnel est d'ores et déjà acquise dans le cadre des budgets actuels pour l'automne 2015.

En ce qui concerne les places d'hébergement, divers projets d'habitation permettant d'accueillir en Glâne une vingtaine de personnes en home avec et en home sans occupation d'ici à la fin de l'année 2018 sont actuellement en discussion. Quel que soit le ou les projets finalement retenus, ils ne permettront de toute façon pas de pallier le manque de places à la rentrée scolaire 2015/2016.

Aussi, compte tenu de ce qui précède et afin de répondre aux besoins urgents d'hébergement sans devoir précipiter les décisions pour les projets d'hébergement en Glâne, diverses démarches ont été entreprises. La solution qui a actuellement le plus de chances d'aboutir est celle d'une location dans un bâtiment situé dans le district de la Sarine. Une réponse définitive concernant cette location ne peut toutefois pas être attendue avant le début du mois de juillet. En effet, le propriétaire du bâtiment souhaite vendre la maison et un acheteur potentiel doit se déterminer d'ici à la fin juin. Cette location transitoire, renouvelable au gré des besoins, permettrait d'offrir un hébergement à une quinzaine de personnes, soit l'équivalent de deux groupes, et serait destinée aux jeunes en situation de handicap qui doivent quitter l'école ainsi qu'aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile. L'accueil dans cette structure provisoire serait placé sous la responsabilité de la Fondation glânoise. Par ailleurs, la DSAS analyse également un projet d'extension de l'actuel bâtiment du HOMATO, qui pourrait être réalisé d'ici à la fin de l'année 2016. Au cours cette même année, un projet de location de deux appartements pouvant accueillir de 6 à 8 personnes travaillant aux ateliers de la Glâne est aussi en discussion. Un autre projet d'accueil à Misery est en cours d'analyse en vue de couvrir les besoins dès 2018 (extension institution La Colombière). Ces nouvelles places compléteront l'offre de places d'hébergement à créer dans la Glâne (reprise des 15 places prévues dans le projet transitoire).

Dans sa séance du 17 juin dernier, le Conseil d'Etat a déjà donné son aval à la création des 15 places en home prévues par la solution transitoire et a autorisé la DSAS à continuer l'analyse des autres projets. Ainsi le canton devrait disposer, dès cet automne, de 25 nouvelles places qui permettront de répondre aux besoins les plus urgents, en attendant la réalisation des projets en cours d'analyse.

*30 juin 2015*